

Présences

Éric Aubin, directeur des études	Klaude Hallé
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Jean-François Lacroix
Sylvain Blais, directeur général	Simon Laliberté
Luc Brassard	Claire Maisonneuve
Miguel Charlebois	Julie Perron
Isabelle Chartrand (a quitté au point 7.11)	André Rouleau, président
Robert Cloutier	Mélissa Tardif
Vincent Guimont	Anne-France Thibault
Chantal Hamelin	

Absences

Patrick Bédard	Guillaume Marquis
Yves Bédard	Béatrix Mediavilla
Marcel H. Jolicoeur	

Observateurs

Ghislain Dallaire, directeur de l'Association générale étudiante du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Pascale Gagné, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Marc Bertrand, directeur de la Formation continue et des Services internationaux
Louise Laganière, coordonnatrice aux ressources humaines
Alain Lozier, coordonnateur du Service de l'informatique et de l'audiovisuel
Louis Perreault, directeur des Services administratifs

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Marthe Julien, enseignante en arts, présente la revue produite par le département Arts visuels et Arts, lettres et communication. Il s'agit de la revue Panache, dont les photographies proviennent des étudiants et étudiantes en arts visuels. Elle souligne la contribution de Gabrielle Demers. Elle remercie le Cégep pour sa participation à ce projet qui permet aux étudiants et étudiantes d'être diffusés et d'être lus. Des copies de la revue 2017-2018 seront remises aux membres lors de son assemblée de septembre.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Anne-France Thibault, appuyée par Vincent Guimont, il est unanimement résolu ***d'adopter l'ordre du jour après avoir apporté les modifications suivantes : Déplacement du point 7.9 « Désignation d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles » au point 12.1 puisque ce dossier sera traité à huis clos. Ajout de deux sujets, soit « Poste de coordination de la bibliothèque et des moyens d'enseignement » (point 7.9) et « Évaluation de la satisfaction et des besoins des membres du conseil d'administration » (point 11.1).***

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MAI 2018 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2018

Sur une proposition de Chantal Hamelin, appuyée par Marie-Luce Bergeron, il est unanimement résolu ***d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 8 mai 2018.***

Sur une proposition de Klaude Hallé, appuyée par Jean-François Lacroix, il est unanimement résolu ***d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue le 28 mai 2018.***

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS ET DU TABLEAU DES SUJETS RÉCURRENTS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis et le tableau des sujets récurrents.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 MAI 2018 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 23 MAI 2018

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 8 mai 2018 et le procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité exécutif du 23 mai 2018.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018-2019

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente le budget de fonctionnement pour l'exercice 2018-2019.

CA-3126

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 26 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Cégep doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement pour l'exercice financier suivant;

CONSIDÉRANT QUE le comité de finances et d'audit a analysé en détail le budget de fonctionnement 2018-2019, lequel présente des revenus de 39 277 986 \$ et des dépenses de 39 833 938 \$, donc un solde déficitaire de 555 952 \$;

CONSIDÉRANT les surplus au solde de fonds de 1 984 211 \$ au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de finances et d'audit, pour l'adoption de ce budget.

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par Jean-François Lacroix, il est unanimement résolu ***d'adopter le budget déficitaire de fonctionnement 2018-2019 du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, tel que présenté.***

7.2. ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES - TECHNIQUES POLICIÈRES (PREMIÈRES NATIONS)

Le directeur de la Formation continue et des Services internationaux, Marc Bertrand, présente les démarches réalisées pour l'obtention de l'attestation d'études collégiales (AEC) « Techniques policières pour les Premières Nations ».

CA-3127

CONSIDÉRANT QUE l'AEC de Techniques policières (Premières Nations) répond à un besoin du marché du travail exprimé par le milieu;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été établie avec le Gouvernement de la nation crie;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue détient une expertise en Techniques policières;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue détient une expertise auprès des Premières Nations par les AEC élaborées pour ces étudiants et étudiantes;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la Formation continue / Services internationaux offrira cette AEC une fois que toutes les autorisations requises seront obtenues.

Sur une proposition de Vincent Guimont, appuyée par Chantal Hamelin, il est unanimement résolu ***de mandater le directeur de la Formation continue et des Services internationaux pour poursuivre les démarches afin d'obtenir les autorisations du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour offrir l'AEC « Techniques policières pour les Premières Nations. »***

7.3. ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES – GUIDE EN TOURISME D'AVEVENTURE

Le directeur de la Formation continue et Services internationaux, Marc Bertrand, présente l'attestation d'études collégiales (AEC) « Guide en tourisme d'aventure ».

CA-3128

CONSIDÉRANT QUE l'AEC Guide en tourisme d'aventure correspond aux besoins de formation du milieu et à la réalité du marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE les compétences visées par ce programme ne sont pas développées dans une autre formation offerte en Abitibi-Témiscamingue.

Sur une proposition de Miguel Charlebois, appuyée par Julie Perron, il est unanimement résolu **d'adopter l'AEC Guide en tourisme d'aventure, telle que présentée.**

7.4. POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Le coordonnateur du Service de l'informatique et de l'audiovisuel, Alain Lozier, présente la Politique de sécurité de l'information.

CA-3129

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* et de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi et cette directive créent des obligations aux établissements collégiaux en leur qualité d'organismes publics, dont celle d'adopter une *Politique de sécurité de l'information*;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès de différentes instances du Cégep;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de validation des règlements et politiques.

Il est proposé par Vincent Guimont, appuyé par Klaude Hallé, **d'adopter la Politique de sécurité de l'information, après ajout de la référence à l'annexe 1, au point 7.9.**

Miguel Charlebois questionne le fait que cette Politique n'aurait pas été présentée au Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (SEECAT).

Miguel Charlebois propose un amendement afin de reporter l'adoption de la Politique à l'assemblée du mois de septembre 2018, pour permettre de nouvelles consultations. **Claire Maisonneuve appuie l'amendement proposé par Miguel Charlebois. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et annule donc la proposition initiale.**

7.5. POLITIQUE POUR UN CÉGEP EXEMPT D'INCIVILITÉ ET DE HARCÈLEMENT

La coordonnatrice aux ressources humaines, Louise Laganière, présente la *Politique pour un Cégep exempt d'incivilité et de harcèlement*.

CA-3130

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé, par le biais d'un comité paritaire, à la révision de la *Politique pour un Cégep exempt d'incivilité et de harcèlement*;

CONSIDÉRANT QUE la Politique met l'accent sur la prévention et permet de clarifier les modalités d'intervention liées à la gestion de situations problématiques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des instances consultées et du comité de validation des règlements et politiques.

Il est proposé par Claire Maisonneuve, appuyée par Isabelle Chartrand, et unanimement résolu **d'adopter la Politique pour un Cégep exempt d'incivilité et de harcèlement, telle que présentée.**

7.6. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE RÉGIE INTERNE

La secrétaire générale, Diane Landriault, présente les modifications proposées au *Règlement général de régie interne*.

CA-3131

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a adopté, le 18 août 1967, le *Règlement général de régie interne* du Cégep et que ce Règlement a été amendé pour la dernière fois le 20 janvier 2015;

CONSIDÉRANT la pertinence de préciser certains éléments à l'intérieur de ce Règlement, tels que le rôle du conseil, la désignation des membres ainsi que la notion de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de validation des règlements et politiques.

Il est proposé par Marie-Luce Bergeron, appuyée par Jean-François Lacroix, et unanimement résolu, **d'adopter le Règlement général de régie interne, tel que modifié.**

7.7. DÉLÉGATION : LOI FAVORISANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Le directeur général, Sylvain Blais, présente les responsabilités qui incombent au Cégep depuis l'entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le 1^{er} mai 2017. Il dépose également aux membres, la nouvelle *Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* mise en place au Cégep.

CA-3132

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2017, de la « *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* » (la Loi);

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'organisme visé par la Loi, le Cégep doit mettre en place une procédure ayant les deux objectifs suivants :

- Faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être à l'égard du Cégep;
- Établir un régime général de protection contre les représailles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la Loi prévoit que la personne ayant la plus haute autorité administrative est responsable de l'application de cette Loi, soit le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la Loi prévoit aussi que le conseil d'administration peut déléguer au directeur général ou à la directrice générale tout ou partie des fonctions devant être exercées par la personne ayant la plus haute autorité administrative.

Il est proposé par Isabelle Chartrand, appuyée par Robert Cloutier, et unanimement résolu **de déléguer au directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue l'application de la Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.**

7.8. COORDINATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Le directeur des études, Éric Aubin, présente le bilan de la coordination technopédagogique couvrant la période de septembre 2016 à juin 2018. Ce bilan démontre la réalisation et l'avancement de plusieurs actions indiquées au Plan stratégique de développement.

CA-3133

CONSIDÉRANT la résolution CA-2967 du 21 juin 2016, à l'effet d'apporter des modifications à la structure du personnel d'encadrement en créant le poste de coordonnatrice ou coordonnateur des technologies de l'information et des communications;

CONSIDÉRANT QUE ce poste était créé pour une période de deux ans avec possibilité de prolongation selon l'avancement du projet et l'atteinte des résultats;

CONSIDÉRANT QUE la création de ce poste avait reçu l'avis favorable du comité local des cadres, le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2970 du 24 août 2016, nommant Isabelle Lessard à titre de coordonnatrice des technologies de l'information et des communications;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par madame Lessard au cours des deux dernières années, permettant l'avancement de divers projets, notamment les projets liés au téléenseignement;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du rendement de madame Lessard, évaluation réalisée par le directeur des études et partagée auprès du directeur général.

Il est proposé par Anne-France Thibault, appuyée par Chantal Hamelin, et unanimement résolu **de nommer Isabelle Lessard au poste de coordonnatrice des technologies de l'information et des communications (classe 6), sur une base permanente. Ce poste est sous la responsabilité de la Direction des études.**

7.9. POSTE DE COORDINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil d'administration de l'annonce du départ à la retraite du coordonnateur de la bibliothèque et des moyens d'enseignement, François de la Chevrotière, à l'automne 2018.

CA-3134

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite de monsieur François de la Chevrotière, coordonnateur de la bibliothèque et des moyens d'enseignement;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste stratégique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'il y a lieu de procéder rapidement au recrutement d'une personne pour assurer la succession et donc, de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE selon le *Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel* du Cégep, il est prévu de désigner deux membres du conseil d'administration pour participer à ce comité de sélection;

CONSIDÉRANT toutefois que ce poste est partagé avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et que, de ce fait, un des membres du comité de sélection sera désigné par l'UQAT. Ainsi, un seul membre du conseil d'administration du Cégep doit être désigné pour participer à ce comité de sélection.

Il est proposé par Miguel Charlebois, appuyé par Jean-François Lacroix, et unanimement résolu **de former un comité de sélection et de nommer Robert Cloutier à titre de représentant du conseil d'administration du Cégep. Il est également proposé de nommer Mélissa Tardif à titre de substitut. Ce comité sera aussi composé du directeur des études, de la directrice des ressources humaines et d'un cadre du Cégep, en plus des représentants désignés par l'UQAT.**

7.10. NOMINATION DE DEUX CADRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le directeur des études, Éric Aubin, souligne que le mandat des deux membres du personnel d'encadrement à la commission des études viendra à échéance le 1^{er} septembre 2018 et qu'il y a lieu de nommer deux personnes pour combler ces postes.

CA-3135

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit nommer deux membres du personnel d'encadrement qui siégeront à la commission des études pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la direction des études recommande de nommer la directrice adjointe des études, développement pédagogique, Caroline Rioux et la coordonnatrice des technologies de l'information et des communications, Isabelle Lessard.

Sur une proposition de Chantal Hamelin, appuyée par Vincent Guimont, il est unanimement résolu **de nommer Caroline Rioux et Isabelle Lessard pour siéger à la commission des études, et ce pour un mandat d'une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.**

7.11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le directeur général, Sylvain Blais, présente le calendrier des réunions du conseil d'administration pour l'année 2018-2019.

CA-3136

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui indique que « le conseil se réunit aux époques fixées par les règlements, mais au moins quatre fois par année »;

CONSIDÉRANT l'article 4 du *Règlement général de régie interne du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue* qui mentionne que le conseil d'administration se réunira au moins six fois par année.

Sur une proposition de Klaude Hallé, appuyée par Claire Maisonneuve, il est unanimement résolu **d'adopter le calendrier des réunions ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2018-2019. Les réunions auront lieu au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, au campus de Rouyn-Noranda. (Annexe 1)**

À la demande du représentant des étudiants et des étudiantes du campus de Rouyn-Noranda, la direction générale vérifiera la possibilité de devancer la réunion du conseil qui est prévue le 7 mai 2019, puisqu'il s'agit d'une période intensive d'examens pour les étudiants et les étudiantes.

7.12. DIRECTIONS DE CAMPUS

Le directeur général, Sylvain Blais, explique aux membres du conseil d'administration le contexte qui a évolué depuis la dernière rencontre concernant la direction des campus d'Amos et de Val-d'Or.

CA-3137

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, à l'effet de confier la gestion des campus d'Amos et de Val-d'Or à un gestionnaire unique pour le campus d'Amos et à un gestionnaire unique pour le campus de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT la résolution CA-3121 du 8 mai 2018, qui avait pour objet de poursuivre l'entente sur le partage de la gestion des campus d'Amos et de Val-d'Or pour le Cégep et l'UQAT, de procéder à une évaluation annuelle de cette entente et d'informer le conseil d'administration dans l'éventualité où l'une des deux parties souhaiterait y mettre fin;

CONSIDÉRANT la décision de l'UQAT de confier à l'actuel gestionnaire du campus de Val-d'Or de nouvelles fonctions, mettant ainsi fin à l'entente de gestion unique pour les deux campus.

Il est proposé par Klaude Hallé, appuyée par Marie-Luce Bergeron, et unanimement résolu **de mandater le directeur général pour analyser la situation et déterminer les orientations à prendre pour la gestion des campus d'Amos et de Val-d'Or.**

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

8.1. DEMANDES D'ADMISSION AUTOMNE 2018, 3^e TOUR

Le directeur des études, Éric Aubin, présente les statistiques des demandes d'admission au 3^e tour pour l'automne 2018. Il explique qu'il y a un maintien des demandes d'admission malgré certaines diminutions dans quelques programmes.

8.2. DÉPÔT DU CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le calendrier des réunions du comité exécutif.

8.3. NOMINATION AU COMITÉ NATIONAL DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES (CNPEPT)

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres de son renouvellement de mandat à titre de représentant des cégeps au sein du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT), et ce, jusqu'en juillet 2020.

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

ÉMISSION DE DIPLÔMES

10. ÉMISSION DE DIPLÔMES

10.1. ÉMISSION DE DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3138

Sur une proposition de Marie-Luce Bergeron, appuyée par Vincent Guimont, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu **de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.**

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1. ÉVALUATION DE LA SATISFACTION ET DES BESOINS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, Diane Landriault, informe les membres qu'une évaluation sur la satisfaction et les besoins des membres sera réalisée, dans une perspective d'amélioration continue. À cet effet, un questionnaire sera transmis aux membres dans les prochaines semaines.

Les résultats seront présentés lors de l'assemblée du mois de septembre 2018.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Les observateurs présents quittent l'assemblée. Le conseil d'administration consent au huis clos relatif et à cet effet, la secrétaire générale et l'agente de soutien administratif assistent à la présentation du dossier.

12.1. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES

Le directeur général, Sylvain Blais, présente les intentions relatives au partage d'une ressource à titre de responsable de l'application des règles contractuelles avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

CA-3139

CONSIDÉRANT la nouvelle *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* laquelle modifie en partie la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités qui ont été dévolues à la personne responsable de l'observation des règles contractuelles qui doit maintenant s'assurer de l'application des règles contractuelles dans toutes les organisations visées par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de l'application des règles contractuelles doit être désignée par le dirigeant de l'organisme, en l'occurrence le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'article 21.0.1 de la Loi prévoit que deux organismes publics relevant du même ministre peuvent s'entendre pour que le ou la responsable de l'application des règles contractuelles de l'un des organismes agisse aussi comme responsable de l'autre organisme;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda de mutualiser cette fonction;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une fonction similaire d'un organisme à un autre et qu'une mutualisation de cette fonction permettrait d'optimiser les fonctions de ce responsable.

Il est proposé par Vincent Guimont, appuyé par Jean-François Lacroix, et unanimement résolu ***de désigner Nathalie Cossette au poste de responsable de l'application des règles contractuelles, pour le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, pour une période d'une année, et d'autoriser le directeur général à signer l'entente de service avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, en lien avec cette désignation.***

LEVÉE DE LA SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h55 sur une proposition de Anne-France Thibault.

Président,

Secrétaire générale,

André Rouleau

Diane Landriault